



Les Pennes-Mirabeau
une ville au pluriel

DEPARTEMENT
BOUCHES DU RHONE
CANTON
GARDANNE
COMMUNE
PENNES MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 septembre 2026

143x26

MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

L'an deux mille vingt-six et le sept septembre à dix-huit heures trente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 1^{er} septembre 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain AMARO, Maire des Pennes-Mirabeau.

PRESENTS :

M. REYNAUD FIORILE Joelle, MELCHIONNE Cathia, GORLIER LACROIX Solange, NICOLAI Michèle, GARNIER Eliane, LAMATHE Jean-Charles, ESTEVE Cédric, AJUTO Michael, VESPERINI Romain, Adjoints.

M. NORD-HUCHET Claire, GUIDAT Nadège, VARON Brigitte JUVANTENY Isabelle, MARCHETTI Rose-Claire, MANIVET Valérie, NOZIERES SAMPER Martine, COCH Emeline, KERBART Magali, GRAS-TRUBERT Sandrine, DOMINGUES DE CARVALHO Frédérico, LEBOEUF Tom, MERENTIER Jean-Marie, LONG Didier, LIGER Éric, CHAHID Ysmail, BOUCHET Grégory, KASBARIAN Claude, PALETTI Jean-Yves, FUSONE Maximilien, GIRAUD Jean-Luc, MUSSO Jean-Philippe, KAROUTCHI Aimé, Conseillers Municipaux.

EXCUSES :

M. SCAMARONI Michel, Adjoint

M. SCOGNAMIGLIO Ambre, Conseillère Municipale

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Monsieur Tom LEBOEUF a été désigné par la majorité des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de pouvoirs : 2

**MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES DELEGATIONS DE
SERVICE PUBLIC**

A la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner les membres de la commission chargée de l'examen des délégations de service public.

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission chargée de l'examen des délégations de service public d'une commune de plus de 3 500 habitants est composée en plus du maire ou son représentant, président, par cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu l'article D1411-3 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, prévue à l'article L. 1411-5, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. »

Vu l'article D1411-5 qui dispose que l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est proposé de fixer les conditions de dépôt des listes comme suit :

- les listes pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- le nombre des suppléants doit être égal à celui des titulaires ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- les listes devront être transmises par mail à l'adresse : dgs@vlpm.com
- les listes pourront être déposées immédiatement après l'adoption de la présente délibération et jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal relative à l'élection des membres de la commission chargée de l'examen des délégations de service public.

Vu l'avis favorable de la commission Administration de la cité en date du 31 août 2026,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé,

- APPROUVE les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission chargée de l'examen des délégations de service public

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - MUSSO Jean-Philippe - GRAS-TRUBERT Sandrine

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE

TOM LEBOEUF

